



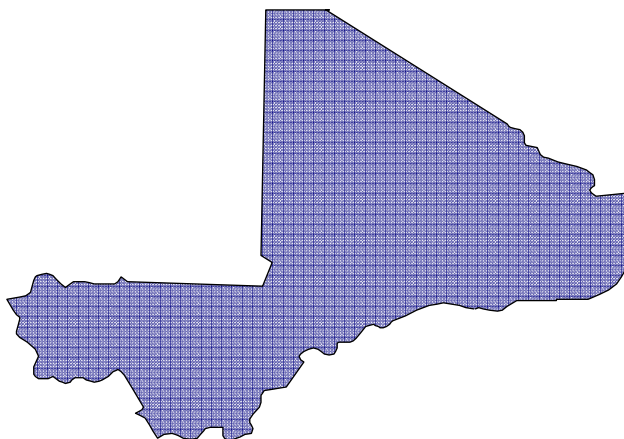
République du Mali



Organisation
internationale du
Travail

Programme Pays de promotion du Travail Décent au MALI

2012- 2015



Décembre 2011

AVANT PROPOS

Le processus de formulation du PPTD Mali s'est caractérisé par une approche participative et inclusive piloté par la partie nationale. Le PPTD traduit un consensus entre les différents acteurs impliqués. Il s'érige comme le cadre de référence national devant inspirer toutes les interventions en matière de promotion du travail décent. Pour rationaliser la mise en œuvre et faciliter le suivi, les résultats attendus sont déclinés en produits, lesquels sont à leur tour déclinés en activités. Malgré toutes ces précautions, le PPTD, comme tout document prévisionnel, est susceptible d'amélioration sur la base des résultats pertinents du suivi et de l'évaluation du programme.

Par rapport aux expériences passées dûment capitalisées, le PPTD Sénégal comporte un certain nombre d'innovations perceptibles notamment pour ce qui concerne la réflexion autour des ressources nécessaires au management du PPTD : suivi – évaluation, stratégie de communication, et renforcement de capacités des membres du comité de pilotage.

Remerciements

L'élaboration du PPTD du Mali a été un travail de longue haleine. Ses acteurs sont restés patients et motivés jusqu'au bout, conscients que le travail entrepris va constituer un pas décisif dans la lutte contre la pauvreté. Le Gouvernement du Mali et le BIT adressent leurs sincères remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, avec persévérance et méthode, ont contribué à la formulation de ce document, en particulier

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACMT	Amélioration de la Connaissance du Marché du Travail
ACT/EMP	Bureau des Activités pour les Employeurs du BIT
ACTRAV	Bureau des Activités pour les Travailleurs du BIT
AGETIER	Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux
AGETIPE	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public pour l'emploi
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AMU	Assurance Maladie Universelle
ANICT	Agence Nationale des Investissements des Collectivités Territoriales
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi
APEJ	Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APERP	Appui à la Promotion de l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté
AT/MP	Accident du Travail et Maladies Professionnelles
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIT	Bureau international du travail
BP/Dakar	Bureau de Pays de l'OIT basé à Dakar
CANAM	Caisse nationale d'assurance maladie (ex ICAMO)
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEACR	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMIE	Centre Médical Inter Entreprise
CNPM	Conseil National du Patronat du Mali
CSBO	Compte Supplémentaire du Budget Ordinaire (du BIT)
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSI	Confédération Syndicale Internationale
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSLS/MS	Cellule Sectorielle de lutte Contre le SIDA / Ministère de la Santé

CSTM	Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali
DNSI/INSTAT	Direction Nationale de la Statistiques et de l'Informatique/Institut National de la Statistique
DOEF	Département de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation
DSRP	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
DSRP-I	Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté – Intérimaire
EMP/ENTERPRISE	Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise (BIT)
EMP/POLICY	Département des politiques de l'Emploi (BIT)
EO/SST	Education Ouvrière en Santé et Sécurité au Travail
EVAL	Département de l'évaluation (BIT)
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FARE	Fonds Auto Renouvelable pour l'Emploi
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population GENDER Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes (BIT)
GERME	Programme de l'OIT « Gérez mieux votre entreprise »
GIP-INTER	Groupeement d'Intérêt Public International du Ministère Français en charge du travail
HIMO	Haute Intensité de Main-d'œuvre
IAPRP	Interafricaine de la prévention des risques professionnels
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INTEGRATION	Département de l'intégration (BIT)
INTEGRATION/NPG	Département de l'intégration des politiques (BIT)
IPEC	Programme International pour l'Abolition du travail des enfants (BIT)
ISBS	Etude comportementale et de Séroprévalence du VIH
LUTRENA	Projet régional de Lutte contre la Traite des Enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre
MPE	Micros Petites Entreprises
NIT	Normes Internationales du Travail

NORMES	Département des Normes internationales du travail
OIE	Organisation Internationale des Employeurs
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation mondiale pour la santé
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH et le SIDA
PAMODEC	Projet de Promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
PASAM	Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali
PDFT	Principes et droits fondamentaux au travail
PEJ	Programme Emploi-Jeunes
PEJIMO	Projet d'Insertion des Jeunes dans la Vie Professionnelle à travers les Investissements à Haute Intensité de Main d'œuvre
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes entreprises
PNA/ERP	Programme National d'Action pour l'Emploi en vue de Réduire la Pauvreté
PNE	Politique Nationale de l'Emploi
PNSSTE	Politique Nationale de Santé et Sécurité au Travail et Environnement
PNUAD/ UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTD	Programme pays de Promotion du Travail Décent
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRODEFPE	Programme Décennal de développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi
PRODIAF	Programme de Promotion du Dialogue Social en Afrique (BIT)
PROGRAM	Unité de programmation du BIT
PSF	Préventeurs Sans Frontières
RAMED	Régime d'Assistance Médicale

RB	Budget régulier (Regular Budget)
RBSA	Compte supplémentaire du budget ordinaire (Regular Budget supplementary allocation)
RBSA-WED	Allocation Supplémentaire du Budget Régulier pour l'Entreprenariat féminin et le développement (Regular Budget Supplementary Allocation Women Entrepreneurship Development)
RBTC	Budget régulier pour la coopération technique (Regular Budget for Technical Cooperation)
RDP	Revue des Dépenses Publiques
SCAP	Stratégie Commune d'Assistance Pays
SIMT	Système d'Information sur le Marché du Travail
SNU	Système des Nations Unies
SST	Santé et Sécurité au Travail
SSTE	Santé et Sécurité au Travail et Environnement
STEP	Stratégies et Techniques pour l'Extension de la Protection sociale
TURIN (CIF-OIT)	Centre International de Formation de l'OIT de Turin
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UFAE	Unités de Formation et d'Appui aux Entreprises
UITA	Union Internationale des Travailleurs d'Alimentation, Agriculture, Hôtellerie, Restauration et Tourisme
UNGASS	United Nations General Assembly Special Session
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNTM	Union Nationale des Travailleurs du Mali
VIH / SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine / Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
WIND	Programme "Work Improvement in Neighborhood Development " du BIT

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
SOMMAIRE	vii
RESUME	viii
Introduction	1
1. Contexte	2
1.1 Contexte politique	2
1.2 Situation démographique, socio économique, emploi et pauvreté	2
1.3. Situation de la protection sociale	4
1.4 Situation en matière de Normes Internationales du travail	5
1.5 Situation en matière de dialogue social et du tripartisme.....	6
1.6 Réponse du Système des Nations Unies	6
1.7 Coopération avec le BIT et leçons tirées	7
1.8 Processus de formulation du PPTD	8
1.9 Participation des partenaires sociaux dans le processus de formulation :	8
2. Priorités du programme	9
3. Résultats à court et moyen termes.....	9
3.1- L'utilisation des approches intensives en emploi dans les programmes d'investissement en Infrastructure est étendue.....	11
3.2- Une politique nationale globale et/ou des stratégies sectorielles emploi, élaborées en concertation avec les partenaires sociaux, approuvées par le Gouvernement sont mises en œuvre.....	11
3.3- Des micros, petites et moyennes entreprises durables génèrent davantage de possibilités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et urbain	12
3.4- Les employeurs sont dotés d'organisations fortes et efficaces pour la promotion de l'emploi	13
3.5 Les mandants tripartites mettent en œuvre le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM)	13
3.7 - Les institutions de protection sociale ont leurs capacités renforcées et les prestations sociales constitutives d'un socle de base sont élargies aux personnes qui ne sont pas couvertes actuellement par un système de protection sociale	14
3.8- Les ministères compétents et les partenaires sociaux développent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de SSTE et de lutte contre le VIH/ SIDA en milieu de travail	15
3.9 - Les organes de dialogue social sont renforcés et fonctionnels.....	16
3.10. L'Administration du travail est renforcée et modernisée.....	17
3.11 - Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées par la formulation de programmes et d'un plan d'action concernant l'emploi décent	17
4. Plan d'exécution	18
5. Mise en œuvre et gestion	18
6. Modalités de suivi et d'évaluation de la performance	19
7. Les ressources.....	19
ANNEXE 1 : Alignement des Résultats / Réalisations du PPTD avec les cadres nationaux	21
Annexe 2 : onventions internationales du travail de l'OIT ratifiées par le Mali.....	24

RESUME

En adoptant, avec l'appui du BIT, un Programme Pays de Travail Décent (PPTD), le Mali a pris une option décisive en faveur de la bonne gouvernance du travail. En effet, le PPTD constitue à la fois le guide du gouvernement pour la promotion du travail décent et le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et au renforcement des capacités dans ce domaine. L'élaboration du PPTD entre aussi dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté au Mali. En effet, le travail décent est conçu comme celui qui est fourni dans le cadre du respect des principes et droits fondamentaux du travail, avec une protection sociale et des revenus suffisants pour permettre au travailleur et à sa famille de mener une vie digne et ce, dans un climat de dialogue social.

L'engagement des mandants tripartites pour la promotion du travail décent est fondé sur la nécessité d'offrir un cadre cohérent et intégré, d'intervention s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'OIT ainsi que sur les options prioritaires de développement au Mali et tirant les leçons des interventions passées.

Le PPTD Mali tire ses orientations de l'analyse du contexte socio économique et de la situation du pays en matière de création d'emploi et de développement des entreprises, de protection sociale, de dialogue social et de respect des normes internationales de travail. Ce diagnostic a révélé l'urgence d'interventions concertées pour combler les déficits de travail décent en apportant des solutions efficaces à des problèmes comme l'ampleur du sous-emploi surtout chez les femmes, la forte concentration des personnes occupées dans le secteur informel avec des conditions de travail précaires, le faible taux de couverture sociale, la forte proportion d'enfants engagés dans les activités économiques et travaux dangereux, les faibles capacités des différents acteurs posant des problèmes dans la participation réelle dans la mise en œuvre du pacte de solidarité ainsi que l'absence de mécanismes de suivi des engagements pris dans le cadre de ce pacte. On note par ailleurs la difficulté de pouvoir disposer de statistiques du travail et notamment de données fiables et à jour sur le marché du travail due essentiellement aux difficultés de collecte régulière.

De l'identification de ces déficits de travail décent (prenant en compte les documents nationaux stratégiques (cadre stratégie de lutte contre la pauvreté) et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, PNUAD/ UNDAF), découle le choix des axes d'intervention prioritaires. Ces axes ont été discutés et validés lors d'ateliers et d'échanges avec les partenaires nationaux tripartites organisés tout au long du processus. Les axes prioritaires retenus sont :

- Priorité 1 : Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue de lutter contre la pauvreté.
- Priorité 2 : Renforcer et étendre la protection sociale pour tous.
- Priorité 3 : Contribuer à la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique.

Le présent PPTD décline ces axes prioritaires en résultats, avec, pour chaque résultat, les produits concourant à son atteinte et les indicateurs de résultat permettant de vérifier l'atteinte des objectifs déterminés. Les activités à mener pour atteindre des produits sont déclinées dans la partie matricielle du PPTD.

La mise en œuvre du PPTD est sous la responsabilité du gouvernement et du BIT. A cet effet, le ministère en charge du travail mettra en place un comité technique de suivi qui, dans une démarche résolument participative et partenariale, devra notamment inclure les départements ministériels sectoriels et les organisations syndicales et patronales ayant contribué à l'élaboration du PPTD. Le suivi et l'évaluation sont de la responsabilité des mandants tripartites avec l'appui technique du BIT. Dans le cadre de son appui le BIT veillera, entre autres, au respect des règles et pratiques en matière de mise en œuvre de programmes; en l'occurrence l'établissement des rapports annuels du rapport à mi-parcours (attendu à la fin de l'année 2, soit fin 2013) et du rapport final d'évaluation. Le suivi et évaluation porteront sur l'impact du PPTD en terme qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus.

Introduction

A l'instar de la communauté internationale, le Mali s'est engagé à atteindre les huit objectifs de développement du millénaire en 2015. C'est dans ce cadre que le gouvernement est assisté par l'ensemble des agences des Nations-Unies dont l'Organisation Internationale du Travail. Celle-ci délivre son appui à la réduction de la pauvreté, à travers un Programme pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD). Le PPTD est formulé avec la participation des mandants (gouvernement/partenaires sociaux – organisations d'employeurs et de travailleurs) des Etats membres de l'OIT. Le Mali, lors de la 11ème réunion régionale africaine de l'OIT à Addis Abeba, en 2007 avait adopté l'Agenda du travail décent pour l'Afrique 2007-2015 et s'était engagé à se doter, dans le cadre de la coopération avec le BIT, d'un PPTD pour 2012. C'est en conformité avec ces engagements que, le gouvernement du Mali avait ensuite souscrit à la « Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable » lors de la Conférence Internationale du Travail en 2008.

L'élaboration du PPTD entre dans le cadre de l'appui du BIT à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté au Mali. En effet, le travail décent est conçu comme celui qui est fourni dans le cadre du respect des principes et droits fondamentaux du travail, avec une protection sociale et des revenus suffisants pour permettre au travailleur et à sa famille de mener une vie digne et ce, dans un climat de dialogue social. Ainsi, les mandants du Mali reconnaissent la nécessité d'adopter dans le cadre du programme national de développement, une approche institutionnelle cohérente et concertée pour organiser le travail décent dans le pays. Ce concept préconisée dans l'agenda du travail décent permet aux Nations de progresser tant socialement qu'économiquement par une démarche, plus proche de l'intérêt général et susceptible de porter une croissance durable dans un climat de paix sociale.

Le PPTD pour le Mali a été élaboré dans une mouvance résolument participative associant tous les acteurs concernés (Gouvernement, employeurs, travailleurs, BIT, autres partenaires). Il repose sur les résultats pertinents de l'étude portant sur la situation du travail décent au Mali qui a été présenté, et discuté et qui a initiée le processus de formulation du PPTD au Mali.

Le présent PPTD dresse la situation politique, économique et sociale générale du Mali, puis analyse la situation du travail décent au regard de l'emploi, à la protection sociale, du dialogue social et des normes internationales de travail. De cette analyse découle, logiquement le choix des priorités du PPTD déclinée en résultats à atteindre à court et moyen termes. Ces résultats sont déclinés en produits eux-mêmes déclinés en activités. Cette option de planification détaillée selon l'approche basée sur les résultats, répond de souci de faciliter et rationaliser le suivi et l'évaluation du processus.

1. Contexte

1.1 Contexte politique

Le Mali est dans la sous région ouest-africaine un bon exemple en termes de stabilité politique et de gestion des réformes économiques. En effet, à la faveur de la révolution de 1991 le pays est rentré dans l'ère de la démocratie qui s'est traduite par l'institutionnalisation du multipartisme intégral, la mise en place et la consolidation des différentes institutions de la République, la liberté d'expression, la séparation des pouvoirs, l'approfondissement de la décentralisation. C'est ainsi que les dernières élections municipales ont eu lieu le 26 avril 2009. L'environnement national est caractérisé par une bonne gouvernance démocratique. Actuellement, le dialogue politique dans le pays est dominé par les thèmes de la migration et de la sécurité au Nord. S'agissant de l'amélioration des performances de l'administration publique et de la gestion des finances publiques, un Programme de Développement Institutionnel (PDI) et un Plan d'Action Gouvernemental pour l'Amélioration et la Modernisation de la Gestion des Finances Publiques (PAGAMGFP) ont été élaborés et sont mis en œuvre.

1.2 Situation démographique, socio économique, emploi et pauvreté

Situation démographique

Avec 14. 517. 176 habitants en 2009 selon les résultats du dernier recensement de la population et de l'habitat, dont 50,5% de femmes, le Mali a une population majoritairement jeune. Plus de 46,1% ont moins de 15 ans. La population est aussi majoritairement rurale.

Le recensement général de la population et de l'habitat estime le taux de croissance démographique annuel à 3.6% ; ceci implique un besoin important de création d'emplois. La croissance démographique pose, en effet, le problème économique de la croissance de revenu par tête susceptible de diminuer si le PIB ne croît pas plus vite que la population.¹

Situation socio économique

Au Mali, la pauvreté globale a reculé de manière modeste entre 2001 et 2006. En 2006, près de 47,5% et de 21% de la population totale vivaient respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté, soit un peu moins d'une personne sur deux². Toutefois, le recul de la pauvreté est essentiellement observé dans les zones urbaines. Ainsi, les résultats globaux masquent de grandes différences entre les zones urbaines et les zones rurales.

Dans les zones urbaines, la pauvreté est passée de 26,2 % en 2001 à 20,1 % en 2005. Sur la même période, le taux de pauvreté dans les zones rurales a à peine changé : la pauvreté est passée de 73,8 % en 2001 à 73 % en 2005. En conséquence, la pauvreté demeure importante et régresse lentement dans les zones rurales. La pauvreté est considérée comme essentiellement rurale : l'indice de pauvreté communale (ICP) en 2008 montre que les communes très pauvres sont toutes rurales. Ceci représente le plus grand défi du Cadre Stratégique pour la Croissance et

¹ FMI : Note de présentation du rapport de la revue 2009 du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR). Août 2010

² Source : Cellule Technique CSLP, CRSCP 07-11

la Réduction de la Pauvreté 2007 – 2011 (CSCR). Selon le classement IDH de 2010, le Mali est situé à la 160^{ème} place mondiale avec un IDH de 0.370.

La croissance du PIB a été maintenue à un niveau relativement élevé (4.3% en 2007 ; 5% en 2008 ; et 4.5 % en 2009) en dépit de la récession mondiale. Ce taux reste cependant en deçà de l'objectif fixé de 7% prévu dans le CSCR. La pauvreté reste un problème majeur avec près de la moitié de la population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire en 2009³.

Emploi

Au Mali, la pression de l'offre de travail (demande d'emploi) tant sur les Services Publics d'Emploi (SPE) et les entreprises que sur l'économie nationale dans sa globalité est très forte. Parmi la population, celle en âge de travailler ou potentiellement active représente 47,7%⁴ soit environ 7 millions d'individus. Selon les projections faites, en se basant sur un scénario «moyen », le Mali devrait atteindre 20 millions d'habitants en 2024 dont près de 10 millions de personnes actives. On constate que le chômage est important et qu'il touchait en 2007⁵ près de 9% de la population active totale. De façon spécifique, les femmes souffrent plus du sous-emploi visible que les hommes. En effet, 39,5% des travailleurs sous-employés sont des femmes contre seulement 20% d'hommes. De très nombreuses femmes sont également sous qualifiées et donc pénalisées dans leur accès à l'emploi.

On note par ailleurs la difficulté de pouvoir disposer de statistiques du travail et notamment de données fiables et à jour sur le marché du travail due essentiellement aux difficultés de collecte régulière.

Néanmoins, on constate que l'offre de travail (demande d'emploi) est de plus en plus forte, alors que la demande de travail (offre d'emploi) demeure faible et est très loin d'absorber les flux massifs de jeunes qui arrivent sur le marché chaque année. En effet, le secteur industriel au Mali est faible et la plupart des entreprises existantes sont des PME qui sont confrontées à des contraintes stratégiques de divers ordres pesant tant sur leur compétitivité que sur leur capacité d'absorption de la cohorte de demandeurs d'emplois. Plus des ¾ des personnes occupées le sont dans le secteur dit informel et exercent leurs activités dans des conditions précaires: faibles revenus, insuffisance de protection sociale, d'hygiène et de sécurité au travail, non respect des dispositions du code du travail, importance du travail des enfants, etc.

Le paradoxe au Mali est qu'une grande partie des demandeurs d'emploi n'arrive pas à trouver du travail tandis qu'une multitude de besoins en main d'œuvre reste insatisfaite à cause soit d'une absence de qualifications ou, si celles-ci existent, de leur inadéquation avec l'offre d'emploi.

La structure de l'économie malienne est marquée par la prédominance des secteurs primaire (36% du PIB) et tertiaire (35.6% du PIB). En 2010, la croissance économique dont le taux est maintenu à 4,5% est alimentée notamment par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière et des

³ FMI : Note de présentation du rapport de la revue 2009 du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR). Août 2010.

⁴ Source DOEF/ANPE, EPAM 2004 et 2007

⁵ Source DOEF/ANPE, EPAM 2007

transports et télécommunications qui ont contribué pour un tiers de la croissance du produit intérieur brut réel, ainsi que par les sous-secteurs de l'élevage et du commerce⁶. Ajoutés au bâtiment et à l'agro industrie récemment boostés par la coopération avec les pays émergents d'Asie et d'Amérique du Sud, ces sous secteurs constituent des niches d'emploi pour les jeunes qu'une politique conséquente de l'emploi devrait exploiter.

Le Président de la République a fait de l'emploi sa priorité principale en optant, entre autres, pour la création d'un Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la formulation d'un premier « Programme emploi jeunes » (PEJ 2004 - 2008) doté d'un fonds, la création de la taxe emploi jeunes de 2% sur la masse salariale des entreprises du secteur privé, le renforcement de la formation professionnelle en portant de 0,5 à 2% la taxe de la formation professionnelle. En 2010, un deuxième programme emploi jeune a été formulé pour la période 2011-2015. Ce Programme entend toucher 50 000 jeunes diplômés n'ayant pas encore trouvé un emploi. Sa mise en œuvre sera structurée principalement autour de la promotion de quatre catégories d'emploi notamment les emplois ruraux, les emplois urbains, les emplois périurbains et les emplois de la diaspora. Il vise notamment le renforcement de l'employabilité de 38 500 jeunes, le développement de l'esprit d'entreprise chez 18 000 jeunes et l'élaboration de 9 000 plans d'affaires. Le programme veillera également à créer les conditions de financements adéquats des projets présentés par les jeunes.

1.3. Situation de la protection sociale

Le régime Malien de sécurité sociale pour les salariés du secteur formel privé est géré par l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) et comprend trois branches : prestations familiales, réparation et prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et retraites (vieillesse, invalidité et décès-survivant). Cette couverture est étendue à la santé avec l'opérationnalisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) en 2011. La Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS) gère les prestations de vieillesse, familiales et invalidité pour les fonctionnaires, agents civils et militaires.

La couverture des populations de l'économie informelle reste encore faible avec seulement l'intervention du mouvement mutualiste dans le domaine de la santé qui ne couvrait que 2,2% de la population en 2006. Cette situation devrait évoluer sensiblement avec la mise en œuvre du Plan d'Action national d'Extension de Protection Sociale 2010-2014 (PAN) adopté en 2010. Le PAN prévoit notamment la mise en œuvre de l'Assurance maladie obligatoire pour les travailleurs du secteur formel, un régime d'assistance médicale pour les plus pauvres et le renforcement du mouvement mutualiste au sein de l'économie informelle. Le PAN prévoit également le renforcement des capacités de gestion des institutions et leur extension géographique, l'extension des prestations des institutions de sécurité sociale de qualité et le développement de systèmes de couverture sociale de base pour les groupes vulnérables (transferts sociaux).

Le système de sécurité et santé au travail du Mali a longtemps servi de modèle pour les pays de la sous région ouest africaine notamment en matière de formation et de sensibilisation des acteurs. Ces activités sont actuellement prises en charge par l'Inter Africaine de la Prévention des Risques Professionnels (IAPRP).

⁶ Banque Mondiale, 2010, *Rapport Doing Business au Mali*.

Le Mali n'est pas épargné par l'épidémie du sida. Le taux de prévalence est estimé à 1% (intervalle de 0.8% à 1.3%) pour les personnes de 15 à 49 ans ⁷ mais élevé dans les groupes à haut risque tels que les travailleurs du sexe avec 21 % enregistré à Bamako, la plus grande zone urbaine. Actuellement, selon le dernier rapport de l'UNGASS 2010, plus de 100.000 Maliens sont séropositifs. Les déterminants de l'épidémie sont analogues à ceux que l'on trouve dans la plupart des pays en Afrique subsaharienne (comportements sexuels à risque et mobilité de la population, pauvreté et dénuement économique). Selon le Rapport d'activité 2009 de la CSLS/MS, 203.615 personnes ont été dépistées dont, 15.105 séropositives et 169.021 connaissent leur statut sérologique soit 83%. Chez les personnes à haut risque, les résultats de l'enquête ISBS indiquent que 61,6% des professionnelles du sexe ont été au moins une fois testées pour le VIH au cours de leur vie; ce taux est de 13,6% pour les vendeuses ambulantes; 1,7% chez les aides familiales; 26,6% chez les coxieurs⁸ et 17,3% chez les routiers. Le Mali est un pays prioritaire du plan d'action commun sur le VIH et le SIDA en milieu du travail, lancé en mars 2004, par la CSI et l'OIE. Selon le rapport national UNGASS 2010 du Mali⁹, le pourcentage de personnes séropositives parmi les populations les plus à risque nous donne les taux suivants : 35.6% pour les professionnels du sexe, 5.9% pour les vendeuses ambulantes 2,2% pour les aides familiales, 2.2% chez les coxieurs et 2.5% chez les routiers.

1.4 Situation en matière de Normes Internationales du travail

Le Mali a ratifié trente 30 conventions internationales du travail, incluant les huit conventions fondamentales du travail et les conventions prioritaires nos. 81 et 144. Les dernières ratifications d'instruments de l'OIT remontent à 2008 avec la ratification des conventions nos. 144 (consultations tripartites), 150 (administration du travail) et 183 (protection de la maternité). Parmi les conventions ratifiées, *certaines sont considérées à jour*, certaines ont un *statut intérimaire*, d'autres sont considérées comme *dépassées*, ou *à réviser*. Il y a donc un travail de nettoyage ou de mise à jour des conventions ratifiées par le Mali à effectuer sans oublier que le pays n'a pas encore ratifié l'Instrument d'amendement de la Constitution de l'OIT, 1997.

En matière de travail des enfants, des études et l'enquête nationale démontrent que le travail des enfants est préoccupant au Mali. En effet, selon l'enquête nationale sur le travail des enfants, réalisée en 2005, l'implication des enfants dans les activités économiques au Mali a atteint des proportions inquiétantes, avec environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans qui sont engagés dans une activité économique, soit un peu plus de 3 millions de filles et de garçons pour l'ensemble du pays. C'est également 40% des enfants de 5 à 14 ans qui effectuent un travail dangereux. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle interfère avec la scolarisation: près de sept enfant sur dix âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs alors que leurs taux de fréquentation scolaire est de 40,8%. Les conséquences à moyen et long terme sont nombreuses, notamment au niveau du bien être individuel des enfants mais aussi au niveau du développement du Mali.

⁷ Estimation rapport ONUSIDA 2009

⁸ Rabatteurs qui attirent les clients dans les taxis, les bus, ou autres

⁹ http://data.unaids.org/pub/Report/2010/mali_2010_country_progress_report_fr.pdf clarifiée

1.5 Situation en matière de dialogue social et du tripartisme

Le Gouvernement du Mali, dans le cadre du dialogue social nécessaire à la mise en œuvre du Programme de développement économique et social national (PDES), a signé avec les partenaires sociaux un « Pacte de solidarité pour la croissance et le développement ». Ce Pacte fait partie intégrante du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP).

Toutefois, il convient de noter que les faibles capacités de négocier des différents acteurs posent des problèmes en ce qui concerne une participation réelle dans la mise en œuvre de ce pacte de solidarité. Une autre difficulté rencontrée est l'absence de mécanismes de suivi des engagements pris dans le cadre de ce pacte. Il convient également de noter que le fonctionnement du tripartisme est parfois menacé par les problèmes liés à la question de la représentativité des organisations syndicales de travailleurs, non encore réglée. En effet, bien que ne comptant que deux grandes centrales syndicales, la définition du niveau de représentativité de chaque organisation syndicale n'a pas encore été finalisé ne favorisant pas ainsi une collaboration intersyndicale fructueuse.

Concernant les structures du ministère chargées du travail, et particulièrement l'administration du travail, le Gouvernement, a fait des efforts pour améliorer les conditions de travail de ses agents par l'aménagement de certains locaux et l'achat de véhicules pour les visites d'entreprises. La poursuite de cet effort permettra à l'administration du travail de se moderniser davantage et de jouer pleinement son rôle dans le monde du travail.

Enfin, les employeurs s'organisent à travers leurs regroupements respectifs, mais devraient subir un renforcement de capacités pour une participation de qualité au dialogue social et une plus grande implication dans la formulation, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des PPTD.

1.6 Réponse du Système des Nations Unies

Le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD) actuel couvre la période allant de 2008 à 2012. Les résultats attendus du PNUAD sont : i) les droits humains sont mieux connus et respectés dans le cadre d'une Gouvernance Démocratique et d'un Etat de Droit renforcé ; ii) les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et des organisations de la société civile en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/ évaluation des programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées ; iii) l'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé ; iv) les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois ; et v) l'accès universel, dans la lutte contre le VIH et le SIDA, est renforcé. Le Mali a soumissionné pour être, un pays self starter dans le « ONU un » (ou « One UN ») pour le prochain cycle PNUAD, et a clairement manifesté son intérêt à appliquer la réforme des Nations Unies ; ceci s'est traduit notamment par l'élaboration d'une Stratégie Commune d'Assistance Pays (SCAP). A l'initiative du BP/Dakar, un programme conjoint du système des Nations Unies portant sur la thématique de l'emploi des jeunes est en cours de formulation.

1.7 Coopération avec le BIT et leçons tirées

Au cours des dix dernières années, le Mali a bénéficié d'une dizaine de projets de coopération technique à caractère régional et national, couvrant différents domaines: promotion de l'emploi et lutte contre la pauvreté; formation professionnelle; HIMO; emploi jeunes; promotion des petites et moyennes entreprises; développement de l'artisanat; lutte contre le travail des enfants; promotion du dialogue social; promotion des principes et droits fondamentaux au travail; migrations; lutte contre le VIH et le SIDA dans le monde du travail; entrepreneuriat féminin; modernisation de l'administration et de l'inspection du travail; etc. Néanmoins, il convient de noter qu'un certain nombre de ces projets ont pris fin en 2010.

Par ailleurs, le Mali fait partie des cinq pays africains de l'Afrique de l'Ouest bénéficiaires du programme « Renforcer les capacités pour la production des indicateurs du travail décent (RECAP). L'objectif de projet est de contribuer à l'amélioration des SIMT pour l'élaboration et le suivi de politiques publiques en faveur du travail décent. Il devra ainsi permettre au Mali d'améliorer son SIMT.

Les interventions du BIT ont permis de mettre en place en 2008 un cadre tripartite de concertation pour le développement de la technique HIMO. Les marchés publics de travaux de l'APEJ disposent des clauses qui favorisent l'emploi. Le rapport du FMI de 2009 recommande d'ailleurs, pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi: « *d'accorder une attention particulière au contenu (en emploi) des investissements publics en intégrant l'approche HIMO) telle que définie par le BIT, comme critère de décision d'attribution des financements publics* ». ¹⁰

Les interventions du BIT au Mali ont permis de renforcer les capacités des principaux acteurs institutionnels, d'améliorer les cadres institutionnels et d'accompagner des actions d'envergure sur le terrain (PANATEM, PEJ, HIMO, etc.). Au cours du biennium 2008-2009, plusieurs actions ont été réalisées au Mali en direction de cet objectif, notamment en matière de renforcement du dispositif d'intervention de l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ), de soutien aux mandants tripartites et de renforcement de leurs capacités à mieux contribuer à la promotion de l'emploi, en particulier l'emploi des femmes, à travers l'entrepreneuriat féminin. Ces actions ont été réalisées grâce à la mise en place de projets et programmes de coopération technique. La mise en place du Plan d'Action National de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin (PANEF) a fait valoir des solutions multidisciplinaires visant à aider les opératrices économiques à démarrer une entreprise et à les professionnaliser, à les mettre à niveau et à empêcher leur disparition rapide. En outre, la mise en place du Comité consultatif d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin a favorisé la mise en œuvre d'un processus inclusif et participatif.

Leçons tirées de la coopération passée et récente

- Le premier Programme Pays pour un Travail Décent (PPTD) du Mali a couvert la période 2006-2009. Il a été discuté et adopté aux termes d'échanges fructueux avec les mandants tripartites maliens. Il s'articulait autour d'une priorité principale: « La promotion de l'emploi décent pour les jeunes garçons et filles en vue de lutter contre la pauvreté ».

¹⁰ Note de présentation du rapport de la revue 2009 du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR). Aout 2010

- La mise en œuvre du PPTD de 1ère génération n'a pas eu un ancrage national pour la mise en œuvre (comité de pilotage du PPTD).
- L'expérience des travaux HIMO a eu des résultats probants en terme de création d'opportunités d'emplois et d'insertion des jeunes. L'appropriation nationale a été facilitée par la contribution active d'une structure nationale (APEJ). Ceci a permis de répliquer les expériences réussies et donne de réelles opportunités d'assurer à terme la réussite du processus. Cependant, il convient de noter le processus de passage à l'échelle à travers l'inclusion des questions d'emplois dans les programmes d'enseignement et dans les investissements au niveau des collectivités locales reste encore timide au regard des besoins nationaux et ceci est tributaire des ressources nationales affectées aux travaux HIMO.
- Au cours des bienniums 2006-2007 et 2008-2009, plusieurs actions visant à appuyer le Mali à lutter contre le travail des enfants ont été mise en œuvre. Celles-ci ont permis de renforcer les connaissances en la matière; le retrait et la réinsertion des enfants à risque ou en situation d'exploitation; l'appui à l'établissement d'un cadre institutionnel qui a conduit à l'élaboration et à la validation d'un Plan d'action national de lutte contre le travail des enfants (PANETEM). La mise en œuvre de ce Plan permettra sans nul doute de renforcer les interventions et améliorer leur impact en vue de réduire l'ampleur et l'incidence du travail des enfants.

1.8 Processus de formulation du PPTD

La formulation du présent PPTD a été initiée sur la base d'une étude portant sur les déficits de travail décent au Mali discutée à l'occasion du Forum portant sur le travail décent, organisé les 28 et 29 janvier 2010 à Bamako. Ce Forum a donné l'occasion aux participants de discuter des principaux défis et d'identifier de façon consensuelle les déficits de travail décent sur lesquels le Mali devrait se pencher et d'esquisser des solutions et des stratégies pour résoudre ou diminuer ces déficits. Les résultats de ces travaux ont été utilisés pour élaborer une première version du Programme Pays pour le Travail Décent au Mali qui a été soumise aux mandants pour commentaires. Le présent document prend en compte les commentaires et suggestions formulées par les partenaires nationaux.

Aux termes de ce processus, la version finale sera officiellement transmise au Gouvernement du Mali pour validation et signature.

1.9 Participation des partenaires sociaux dans le processus de formulation :

Les partenaires sociaux ont été approchés individuellement, avant la tenue de l'atelier portant sur la présentation de l'étude « déficits de travail décent au Mali ». Cette concertation préalable avait pour objectif que l'étude ne puisse pas influencer leur avis sur les axes prioritaires d'intervention du BIT dans le Pays. Par ailleurs, ils ont été pleinement actifs lors du Forum où a été présentée l'étude portant sur les déficits en travail décent au Mali, de même qu'aux travaux des différents groupes ayant identifiés les axes prioritaires d'intervention du PPTD.

2. Priorités du programme

Les principales priorités retenues, en concertation avec les mandants tripartites et autres parties prenantes, sont au nombre de trois :

Priorité 1 :	Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue de lutter contre la pauvreté.
Priorité 2 :	Renforcer et étendre la protection sociale pour tous.
Priorité 3 :	Contribuer à la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique.

3. Résultats à court et moyen termes

Les résultats ci-après ont été identifiés pour chaque priorité identifiée. De même, chaque résultat décrit les indicateurs de performance, mais aussi les produits qui devront permettre de les atteindre. Les différentes matrices d'accompagnement du PPTD soulignent les activités et partenaires et précisent les aspects budgétaires et les périodes de mis en œuvre. Les résultats attendus sont alignés à l'UNDAF et contribuent à l'atteinte des OMD.

Le tableau ci-dessous synthétise, pour chaque axe prioritaire les résultats attendus du PPTD.

Tableau 1 : Synthèse des résultats attendus par axe prioritaire du PPTD Mali 2012-2015

Axes prioritaires	Résultats
Axe prioritaire 1 : « Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue de lutter contre la pauvreté »	Résultat 1.1 : Etendre l'utilisation des approches intensives en emploi dans les programmes d'investissement en Infrastructure
	Résultat 1.2 : Une politique nationale globale et/ou des stratégies sectorielles emploi, élaborées en concertation avec les partenaires sociaux, approuvées par le Gouvernement sont mises en œuvre
	Résultat 1.3 : Des micros, petites et moyennes entreprises durables génèrent davantage de possibilités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et urbain
	Résultat 1.4 : Les employeurs sont dotés d'organisations fortes et efficaces pour la promotion de l'emploi
	Résultat 1.5 : Les mandants tripartites mettent en œuvre le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM).
	Résultat 1.6 : Le système d'information sur le marché du travail est renforcé et performant et permet d'élaborer des politiques d'emploi basées sur les données obtenues
Axe prioritaire 2 : « Renforcer et étendre la protection sociale pour tous »	Résultat 2.1 : Les institutions de protection sociale ont leurs capacités renforcées et les prestations sociales constitutives d'un socle de base sont élargies aux personnes qui ne sont pas couvertes actuellement par un système de protection sociale.
	Résultat 2.2 : Les ministères compétents et les partenaires sociaux développent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de SSTE et de lutte contre le VIH/ SIDA en milieu de travail.
Axe prioritaire 3 : « Contribuer à la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique »	Résultat 3.1 : Les organes de dialogue social sont renforcés et fonctionnels
	Résultat 3.2 : L'administration du travail est renforcée et modernisée
	Résultat 3.3 : Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées par la formulation de programmes et d'un plan d'action concernant l'emploi décent

Résultats liés à la priorité 1: Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons en vue de lutter contre la pauvreté

3.1- L'utilisation des approches intensives en emploi dans les programmes d'investissement en Infrastructure est étendue

Indicateurs de résultat:

- i. Part des budgets des programmes affectée aux travaux HIMO dans l'environnement et protection des ressources.
- ii. Proportion de maîtres d'ouvrage publics (y compris les collectivités décentralisées et les agences d'exécution des travaux d'intérêt public) qui appliquent des dispositions légales spécifiques favorables à la réalisation des travaux HIMO dans les collectivités locales.
- iii. Nombre de centres techniques et écoles de formation professionnelle qui ont augmenté leurs capacités d'accueil et de formation des jeunes en matière de travaux HIMO.

Stratégie

Pour atteindre ce résultat, la stratégie d'appui du BIT consiste à accompagner le Gouvernement et les partenaires sociaux à consolider les acquis du PEJIM et à mettre en place des activités en vue de le déployer de façon plus large, dans le cadre du développement local.

Principaux produits :

1. Un mécanisme national de concertation sur l'intégration de l'emploi dans les programmes des investissements publics est fonctionnel sur une base tripartite associant les partenaires sociaux, l'Etat et les collectivités locales.
2. Les procédures de passation et d'exécution des marchés des collectivités locales sont adaptées aux spécificités d'exécution des travaux HIMO.
3. Des centres de formation technique et professionnelle appliquent des curricula de formation HIMO dans divers domaines.

3.2- Une politique nationale globale et/ou des stratégies sectorielles emploi, élaborées en concertation avec les partenaires sociaux, approuvées par le Gouvernement sont mises en œuvre

Indicateurs de résultat :

- i. Adoption d'un nouveau document cadre de la PNE, tenant compte des recommandations de l'évaluation de la PNE précédente et assorti d'un PAO;
- ii. Adoption du document cadre de Programme Emploi jeune;
- iii. Ratification de la convention C.122.

Stratégie

Pour atteindre ce résultat, la stratégie d'appui du BIT consistera essentiellement à appuyer les incitatives nationales de promotion de l'emploi des jeunes, le renforcement de la dimension

emploi dans les politiques publiques et budgets, la mise en place d'un système national intégré de statistiques du travail. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités des structures du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Direction Nationale de l'Emploi, Direction Nationale de la Formation Professionnelle, ANPE, APEJ, UFAE, FAFPA, FARE) et des partenaires sociaux dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques, stratégies et plans d'action en faveur de l'emploi, singulièrement l'emploi des jeunes.

Principaux produits :

1. La politique nationale de l'emploi est revue et actualisée ;
2. Le nouveau Programme Emplois-Jeunes (PEJ II) est mis en œuvre avec l'appui du BIT ;
3. Des études de RDP et de Budget- Programmes du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et des études croissance-emploi sont réalisées ;
4. Les capacités institutionnelles du MEFP (direction centrale et services spécialisés) et des autres départements sectoriels sont renforcées ;
5. Un plaidoyer en vue d'obtenir la ratification de la convention no.122 est réalisé ;
6. Des sessions de formations et d'éducation ouvrière des organisations de travailleurs sur les questions liées l'emploi sont réalisées.

3.3- Des micros, petites et moyennes entreprises durables génèrent davantage de possibilités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et urbain

Indicateurs de résultat :

- i. Taux d'exécution des stratégies de développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs économiques en milieu rural et urbain ;
- ii. Nombre de bénéficiaires des formations en développement d'entreprises durable ayant créé des MPME ou disposant de plan d'affaires en milieu rural et urbain;
- iii. Nombre de mécanismes de financement favorisant la promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat jeune et femme redynamisés ou créés en milieu rural et urbain;

Stratégie

Pour atteindre ce résultat, la stratégie d'appui du BIT s'orientera vers l'appui au renforcement des capacités et des compétences techniques et managériales des jeunes et des femmes entrepreneurs, l'enracinement d'une culture d'entrepreneuriat en tenant compte des clivages milieu urbain / milieu rural d'une part et secteur formel / secteur informel d'autre part. L'entrepreneuriat féminin sera également promu.

Principaux produits :

1. Les capacités des mandats et autres acteurs impliqués dans l'insertion des jeunes sont renforcées en matière de stratégies de développement d'entreprises durables ;
2. Un programme d'appui à la promotion des MPE en faveur jeunes et les femmes est élaboré et mis en œuvre dans les secteurs porteurs notamment de l'artisanat et en milieu rural;

3. Les jeunes femmes et hommes bénéficiaires de la convention BIT/APEJ pour l'accès au financement de la création de MPE ont des compétences techniques et des capacités managériales renforcées pour la gestion de leurs entreprises; et
4. Des entreprises et des associations de femmes entrepreneurs sont professionnalisées, structurées, représentatives.

3.4- Les employeurs sont dotés d'organisations fortes et efficaces pour la promotion de l'emploi

Indicateurs de résultat :

- i. Pourcentage des organisations d'employeurs qui développent des plan d'action /stratégie, pour la promotion de l'emploi décent;

Stratégie

La stratégie que le BIT entend déployer au service de ce résultat consistera notamment à renforcer les capacités des employeurs dans l'optique d'une meilleure implication dans la formulation, la mise en œuvre, la gestion, le suivi et l'évaluation des PPTD.

Principaux produits

1. Les capacités institutionnelles du Conseil national du patronat du Mali (CNPM) et ses divers organes sont renforcées et améliorées dans le cadre des services qu'il développe en direction de ses mandants et en rapport avec les axes stratégiques du travail décent
2. Les axes prioritaires nationaux de la fiche technique du CNP sont validés.
3. L'efficacité de l'organisation et des prestations du CNPM est améliorée pour la promotion de l'emploi.
4. Les capacités du CNPM sont renforcées en matière d'accroissement de la productivité et de la compétitivité des entreprises
5. Le CNPM dispose de capacités renforcées pour créer un mécanisme de garantie financière pour ses membres, favorable à la création d'emplois.

3.5 Les mandants tripartites mettent en œuvre le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM)

Indicateurs de résultat :

- i. PANETEM est mis en œuvre;
- ii. Nombre d'enfants exploités ou vulnérables retirés du travail ;

Stratégie

L'atteinte de ce résultat est poursuivie au moyen de trois modalités : le renforcement du cadre institutionnel, le renforcement de capacités et le développement d'actions ciblées envers les groupes vulnérables.

Principaux produits :

1. Les capacités des intervenants pour la mise en œuvre du PANETEM sont renforcées ;
2. Des actions pilotes ciblant des groupes vulnérables sont mises en œuvre.

3.6 Le système d'information sur le marché du travail est renforcé et performant et permet d'élaborer des politiques d'emploi basées sur les données obtenues

Indicateurs de résultat :

Nombre d'indicateurs du travail décent et de la formation annuellement produit

Stratégie :

Pour atteindre cette réalisation, la stratégie de mise en œuvre du projet consistera à accompagner les processus et initiatives nationaux de collecte, de traitement et de diffusion d'informations sur le marché du travail, à développer des synergies avec les projets existants et à mobiliser d'autres partenaires techniques et financiers, en concertation avec les mandants tripartites au Mali. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités des structures productrices des statistiques du marché du travail et statistiques du travail décent.

Principaux produits :

1. Un projet de renforcement du SIMT malien est élaboré et adopté
2. Les profils pays de travail décent du Mali sont élaborés
3. Les capacités des structures productrices des statistiques du travail et des partenaires sociaux sont renforcées en matière technique, matérielle et ressources humaines
4. Les sources administratives sont valorisées

Réalisations liées à la priorité 2 : Renforcer et étendre la protection sociale pour tous

3.7 - Les institutions de protection sociale ont leurs capacités renforcées et les prestations sociales constitutives d'un socle de base sont élargies aux personnes qui ne sont pas couvertes actuellement par un système de protection sociale

Indicateurs de résultat :

- i. Pourcentage d'acteurs de la protection sociale (inspecteurs du travail et de la sécurité sociale, cadres et dirigeants de la tutelle et de la protection sociale, partenaires sociaux et autres parties prenantes nationales) ayant bénéficié d'un renforcement de capacités;
- ii. Pourcentage annuel de cibles nouvellement pris en charge notamment dans le secteur formel privé et le secteur informel par un système de protection sociale;
- iii. Mécanismes de protection sociale développés en faveur des groupes d'enfants vulnérables.

Stratégie

Pour atteindre cette réalisation, la stratégie du BIT s'inscrira dans appui au Plan d'Action national d'Extension de Protection Sociale 2010-2014 et, dans ce sillage, à appuyer l'installation effective de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie), institution chargée de la gestion de l'assurance maladie obligatoire, AMO, le renforcement des institutions de sécurité sociale, de la qualité des prestations et de leur extension y compris en faveur des maliens de l'extérieur, l'extension des mécanismes de protection sociale au profit des groupes vulnérables, notamment les enfants travailleurs, à travers la construction d'un socle de protection sociale.

Principaux produits :

1. Les dispositifs pour la couverture du secteur formel (AMO) et de l'économie informelle (mutuelles de santé) du schéma national d'assurance maladie sont renforcés ;
2. Des composantes de protection sociale pour les populations vulnérables sont unifiées au sein d'un socle de protection sociale ;
3. Les connaissances et capacités des cadres des ministères techniques, des partenaires sociaux et autres parties prenantes en matière de protection sociale sont renforcées ;

3.8- Les ministères compétents et les partenaires sociaux développent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de SSTE et de lutte contre le VIH/ SIDA en milieu de travail

Indicateurs de résultat :

- i. Le document de Politique Nationale de SST est disponible
- ii. Niveau de mise en œuvre du document de Politique Nationale de SSTE
- iii. la feuille de route qui définit le processus de mise en œuvre de la validation politique, élaborée et adoptée
- iv. Nombre de plans d'action ayant intégré la R n° 200 planifiés dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de lutte, élaborés et mis en œuvre.

Pour cette réalisation, la stratégie d'appui du BIT consistera essentiellement à appuyer l'adoption d'une Politique Nationale de SSTE et d'une politique nationale de lutte contre le VIH et le SIDA en milieu de travail et à renforcer les capacités des mandants pour leur mise en œuvre.

Principaux produits :

1. La Politique Nationale de SSTE est élaborée et adoptée ;
2. Le cadre législatif et réglementaire en matière de sécurité et santé au travail est renforcé ;
3. Les structures centrales de SSTE sont mises en place (Direction de la SSTE et Inspection Médicale du Travail);
4. L'Observatoire national des accidents du travail et les maladies professionnelles est créé et opérationnel;
5. Les CMIE sont audités
6. L'enseignement de la SSTE est introduit et animé à différents niveaux ;

7. Les programmes d'éducation ouvrière en SST sont mis en place pour les centrales syndicales
8. Les programmes d'éducation ouvrière en SST sont mis en place pour l'Union Internationales des Travailleurs de l'Agriculture, l'Alimentation, Hôtels, Restaurants, etc.;
9. Les Intervenants en SST sont formés à la démarche « Prévention Productivité / Développement Durable –PP/DD-»;
10. Des Projets Pilotes PP/DD sont développés dans les secteurs de l'Economie formelle et informelle.
11. La politique nationale de lutte contre le VIH et le Sida en milieu de travail a été élaborée.
12. Les politiques et programmes de lutte contre le VIH et le sida en milieu de travail ont été développés en y intégrant les principes de la recommandation n° 200 et du RDP/VIH-sida.

Réalisations liées à la priorité 3 : Contribuer à la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique

3.9 - Les organes de dialogue social sont renforcés et fonctionnels

Indicateurs de résultat :

- i. Adoption d'un document de référence sur le dialogue social;
- ii. Pourcentage annuel d'acteurs de dialogue social ayant bénéficié d'un renforcement de capacités en matière de dialogue social, techniques de négociation collective et médiation;
- iii. Les actes du Forum national sur le dialogue social sont disponibles ;

Stratégie

Pour atteindre cette réalisation, la stratégie d'appui du BIT sera axée sur l'audit de la situation, la dynamisation des organes réglementaires de dialogue social puis, la création au besoin d'un cadre général de dialogue au niveau national et multisectoriel.

Principaux produits :

1. Une étude sur l'état d'avancement du dialogue social et la concertation sociale au niveau national et dans les secteurs d'activités est réalisée ;
2. Les capacités des acteurs principaux du dialogue social sont renforcées en matière de dialogue social ;
3. Un forum national sur le dialogue social est organisé ;
4. Les capacités des organisations de travailleurs, d'employeurs et de l'administration du travail concernant la représentativité syndicale sont renforcées et les élections professionnelles sont organisées en favorisant l'unité d'action syndicale.

3.10. L'Administration du travail est renforcée et modernisée

Indicateurs de résultat :

- i. Un document de référence sur la politique nationale du travail est adopté;
- ii. Proposition de restructuration/renforcement de l'administration est disponible;
- iii. programme de renforcement de capacités des cadres est développé et mis en œuvre:

Stratégie

Le Mali a ratifié en 2008 la convention no.150 mais n'a pas encore pris toutes les dispositions nécessaires en vue du respect de cette convention. A cet effet le BIT appuiera le ministère du travail pour l'amélioration de sa législation et la dynamisation des structures chargées du travail. Il appuiera aussi le pays en vue d'un plus grand respect de ses obligations constitutionnelles en matière normative, notamment en ce qui concerne la communication de ses rapports sur l'application des normes internationales du travail et de «soumission» des NIT adoptées par la Conférence internationale du travail.

Principaux produits

1. Un document de politique nationale du travail, assorti d'un plan d'action triennal et prenant en compte les questions transversales telles les normes, le travail des enfants et le genre, est élaboré, validé et adopté ;
2. L'administration du travail est restructurée, conformément aux dispositions de la convention no.150 sur l'administration du travail, ratifiée par le Mali en 2008 ;
3. Les capacités des agents de l'administration du travail et les autres acteurs clés en matière d'application effective des NIT ratifiées par le Mali (partenaires sociaux, magistrats, avocats, autorités locales, médias, etc.) sont renforcées.

3.11 - Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées par la formulation de programmes et d'un plan d'action concernant l'emploi décent

Indicateurs de résultat :

- i. Pourcentage des organisations de travailleurs ayant bénéficié d'un renforcement de capacités sur les questions prioritaires.
- ii. Proportion des membres des bureaux exécutifs dont les capacités sont renforcées en stratégies de mise en œuvre, suivi évaluation pour une meilleure appropriation des PPTD.
- iii. Pourcentage de cadres syndicaux formés sur les questions liées à l'emploi, la liberté syndicale et de négociation collective, le dialogue social et le tripartisme, la protection sociale et la lutte contre le VIH et le SIDA.

Stratégie

Pour atteindre ce résultat, la stratégie d'appui du BIT sera basée sur le renforcement de capacités des organisations de travailleurs autour des axes prioritaires (Emploi décent, protection sociale, dialogue social et réduction de pauvreté et des inégalités). Cela se traduira par une assistance et un renforcement de capacités en faveur des organisations de travailleurs du Mali, (UNTM et CSTM) afin, d'une part, d'améliorer l'appropriation du PPTD et, d'autre part, d'assurer une implication plus significative des organisations de travailleurs au Mali dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation.

Principaux produits :

1. Les capacités des organisations de travailleurs dans le domaine du développement des compétences au profit de leurs membres pour une meilleure application des conventions ratifiées par le Mali et des normes internationales du travail sont renforcées ; et
2. Une étude est réalisée sur l'évolution du monde du travail et les perspectives syndicales.

4. Plan d'exécution

Un plan d'exécution indicatif, portant sur les principales interventions susceptibles d'être mises en œuvre au cours de la période 2012-2015 sera élaboré, en prenant en compte l'ensemble des ressources disponibles (incluant la participation nationale) ou susceptibles d'être mobilisés à court ou moyen termes. Ce plan d'exécution fera l'objet de mise à jour et d'affinement au cours des exercices de revue annuelle ou d'évaluation à mi-parcours du programme avec les mandants tripartites. Les plans annuels de travail permettront de préciser davantage les activités à mener dans le cadre des différents produits, en concertation avec les mandants, les différents acteurs internes et autres parties prenantes. Le plan d'exécution précisera pour chaque priorité, les résultats attendus, les produits à délivrer ainsi que les principales activités à conduire. Les plans annuels seront élaborés par année et actualisés selon le contexte.

5. Mise en œuvre et gestion

La mise en œuvre du PPTD relève de la responsabilité des partenaires nationaux avec l'appui du BIT. La gestion sera assurée par le Comité de pilotage qui se réunira une fois par an et comprendra les représentants des organisations de travailleurs et d'employeurs, des Ministères en charge des affaires sociales, du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle, de la sécurité sociale, de l'économie et la Cellule de pilotage du CSCLP.

Seront invités à prendre part à certaines sessions du Comité de pilotage, les personnes (morales et physiques) jugées nécessaires (notamment du Système des Nations Unies ainsi que les partenaires techniques et financiers).

Ce comité aura également pour tâche de superviser la mobilisation des ressources. Tous les projets de coopération technique actifs ou futurs du BIT au Mali s'inscrivent dans ce Programme Pays de Travail Décent et une plus grande synergie sera recherchée dans la mise en œuvre de leurs activités afin de maximiser l'utilisation des ressources et faire converger celles-ci vers l'atteinte des résultats ci-dessus décrits.

Afin d'avoir un plus grand impact et une pérennité des acquis, le BIT veillera à assurer une synergie entre ses interventions et celles des partenaires nationaux des autres agences du SNU, dans le cadre du PNUAD par exemple, et d'autres partenaires ; et à mobiliser les ressources potentielles vers l'atteinte de ces résultats.

L'option choisie au Mali de développer un « One UN program » dans le cadre de l'approche « self starter country » constituera également une opportunité de développer des synergies au sein du système des Nations Unies au Mali.

Il est à souligner que la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PPTD sera faite par les partenaires nationaux avec l'appui technique du BIT.

Le recours à l'expertise nationale sera privilégié comme démarche stratégique favorisant l'appropriation des acquis et leur pérennisation.

La pleine implication des mandants tripartites (gouvernement, organisations d'employeurs, organisations de travailleurs) de l'OIT dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation nécessitera un renforcement de leurs capacités. A cet égard, les outils méthodologiques développés par les différents départements et unités du BIT (EVAL, PROGRAM, INTEGRATION, EMP/POLICY, ACTRAV, ACTEMP, HIMO, GENDER, etc.) permettront d'aider les mandants à participer de façon efficace au processus de mise en œuvre du PPTD au Mali.

Une stratégie de communication autour du PPTD Mali sera élaborée, avec l'appui technique du BIT. Elle interviendra aux niveaux internes et externes et devra servir à donner une visibilité accrue aux activités menées en faveur de la promotion du travail décent au Mali, notamment auprès des Agences du système des Nations Unies ainsi qu'auprès de la communauté des partenaires technique et financier.

L'appui au management du PPTD est budgétisé à hauteur de 11% qui se décline comme suit : 2% pour le suivi et évaluation, 5% pour le renforcement de capacités des membres du comité, 2% pour la stratégie de communication et 1% pour des missions d'appui.

6. Modalités de suivi et d'évaluation de la performance

Le suivi et l'évaluation obéiront aux règles et pratiques du BIT en matière de mise en œuvre de programmes notamment l'établissement de rapports à mi-parcours, biennal et final d'évaluation. Le suivi et évaluation porteront sur l'impact du PPTD en termes qualitatif et quantitatif sur la base des indicateurs retenus. Ainsi, le BIT envisage une autoévaluation par an du programme afin de faire le point sur les avancées et de procéder en tant que de besoin aux ajustements nécessaires en fonction des évolutions de natures diverses observées dans le pays. Une évaluation à mi-parcours interviendra en 2012, et sera conduite en étroite collaboration avec les mandants tripartites.

7. Les ressources

La mobilisation des ressources est un élément clé de la réussite du programme. Il s'agira en particulier pour les mandants, en collaboration avec le BIT, de mobiliser toutes les ressources nationales possibles (ressources internes ou des donateurs localement) susceptibles de favoriser la bonne mise en œuvre du programme.

Les ressources disponibles ou mobilisables proviendront des sources suivantes:

- les projets de coopération ;
- le RBTC (budget ordinaire pour la coopération technique) ;
- le RB (pour les missions d'appui conseil, formulation de projets, etc.) ;
- RBSA (compte supplémentaire du budget ordinaire - CSBO).

L'ensemble du programme est évalué à 11.7 millions de dollars des Etats-Unis, dont 74.3% à mobiliser. Les ressources additionnelles à mobiliser sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre du programme, consolider ou parachever les réalisations à moyen et long termes, avec le concours des partenaires nationaux, du SNU et des autres partenaires au développement du Mali

L'option « One UN self starter » retenue par le gouvernement du Mali devrait également constituer une opportunité pour une mobilisation de ressources au sein du SNU. Une stratégie de mobilisation de ressource sera développée par le comité pour la mise en œuvre du PPTD Avec un appui technique du BIT.

ANNEXE 1 : Alignement des Résultats / Réalisations du PPTD avec les cadres nationaux

Résultats	Effet du PNUAD	Priorités de la SCADD	OMD
Priorité 1 : Promouvoir l'emploi décent pour les jeunes filles et garçons par une croissance forte et durable en vue de lutter contre la pauvreté			
Résultat-1.1 : L'utilisation des approches intensives en emploi dans les programmes d'investissement en Infrastructure est étendue	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/ évaluation des programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées		OMD 1.Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat-1.2 : Une politique nationale globale et/ou des stratégies sectorielles emploi élaborées, en concertation avec les partenaires sociaux, approuvées par le Gouvernement et mises en œuvre	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat-1.3 : Des micros, petites et moyennes entreprises durables génèrent davantage de possibilités d'emplois décents pour les jeunes et les femmes en milieu rural et urbain	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Résultat-1.4 : Les employeurs sont dotés d'organisations fortes, indépendantes et représentatives	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les zones rurales les plus vulnérables bénéficient d'un renforcement de la sécurité alimentaire et d'un développement durable, de sources d'énergies alternatives durables, et de création d'emplois		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat-1.5 : Les mandants tripartites mettent en œuvre le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM)	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les droits humains au Mali sont mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l'Etat de Droit		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim OMD 2. Assurer l'éducation primaire pour tous
Résultat-1.6 : Le système d'information sur le marché du travail est renforcé et performant et permet d'élaborer des politiques d'emploi basées sur les données obtenues	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant "Les capacités de l'Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/évaluation des projets et programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcés		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Priorité 2 : Renforcer et étendre la protection sociale pour tous			
Résultat-2.1 : Les institutions de protection sociale ont leurs capacités renforcées et les prestations sociales constitutives d'un socle de base sont élargies aux personnes qui ne sont pas couvertes actuellement par un système de protection sociale	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant "L'accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé"		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim OMD 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et

			d'autres maladies
Résultat-2.2 : Les ministères compétents et les partenaires sociaux développent et mettent en œuvre des politiques et des stratégies de SSTE et de lutte contre le S et le SIDA en milieu de travail	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant "L accès des groupes les plus vulnérables à des services sociaux de base de qualité est renforcé" de même qu'au résultat "L accès universel dans le cadre de la lutte contre le SIDA est amélioré"		OMD 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies OMD. 7. Préserver l'Environnement
Priorité 3 : Contribuer à la concrétisation progressive du travail décent par un dialogue social dynamique			
Résultat-3.1 : Les organes de dialogue social sont renforcés et fonctionnels	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les droits humains au Mali sont mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l Etat de Droit		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat-3.2 : L'Administration du travail est renforcée et modernisée	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant "Les capacités de l Etat, des collectivités territoriales, des organisations de la société civile et du secteur privé en matière de planification, de formulation, de mise en œuvre et de suivi/ évaluation des projets et programmes nationaux de développement et d'intégration régionale et sous-régionale sont renforcées		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
Résultat-3.3 : Les capacités des organisations de travailleurs sont renforcées par la formulation de programmes et d'un plan d'action concernant l'emploi décent	Cette réalisation apporte une contribution au résultat attendu du PNUAD (2008-2012) suivant: Les droits humains au Mali sont mieux connus et respectés, au bénéfice de la gouvernance démocratique et de l Etat de Droit		OMD 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Annexe 2 : Conventions internationales du travail de l'OIT ratifiées par le Mali

Convention	Date de ratification	Statut
C4 Convention sur le travail de nuit (femmes)	22:09:1960	ratifiée
C5 Convention sur l'âge minimum (industrie)	22:09:1960	dénoncée le 11:03:2002
C6 Convention sur le travail de nuit des enfants (industrie)	22:09:1960	ratifiée
C11 Convention sur le droit d'association (agriculture)	22:09:1960	ratifiée
C13 Convention sur la céruse (peinture)	22:09:1960	ratifiée
C14 Convention sur le repos hebdomadaire (industrie)	22:09:1960	ratifiée
C17 Convention sur la réparation des accidents du travail	12:07:1968	ratifiée
C18 Convention sur les maladies professionnelles	22:09:1960	ratifiée
C19 Convention sur l'égalité de traitement (accidents du travail)	17:08:1964	ratifiée
C26 Convention sur les méthodes de fixation des salaires minima	22:09:1960	ratifiée
C29 Convention sur le travail forcé	22:09:1960	ratifiée
C33 Convention sur l'âge minimum (travaux non industriels)	22:09:1960	dénoncée le 11:03:2002
C41 Convention (révisée) du travail de nuit (femmes)	22:09:1960	ratifiée
C52 Convention sur les congés payés	12:07:1968	ratifiée
C81 Convention sur l'inspection du travail	02:03:1964	ratifiée
C87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	22:09:1960	ratifiée
C95 Convention sur la protection du salaire	22:09:1960	ratifiée

C98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective	02:03:1964	ratifiée
C100 Convention sur l'égalité de rémunération	12:07:1968	ratifiée
C105 Convention sur l'abolition du travail forcé	28:05:1962	ratifiée
C111 Convention concernant la discrimination (emploi et profession)	02:03:1964	ratifiée
C135 Convention concernant les représentants des travailleurs	12:06:1995	ratifiée
C138 Convention sur l'âge minimum	11:03:2002	ratifiée
C141 Convention sur les organisations de travailleurs ruraux	12:06:1995	ratifiée
C144 Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail	23:01:2008	ratifiée
C150 Convention sur l'administration du travail	23:01:2008	ratifiée
C151 Convention sur les relations de travail dans la fonction publique	12:06:1995	ratifiée
C159 Convention sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées	12:06:1995	ratifiée
C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants	14:07:2000	ratifiée
C183 Convention sur la protection de la maternité	05:06:2008	ratifiée

Source iloex,
<http://www.ilo.org/ilolex/cgi-lex/ratifcf.pl?Mali>

Page 25 of 35